

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2023 – 103 DU 29 MARS 2023**

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de l'Agence béninoise de Gestion  
intégrée des Espaces frontaliers.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-055 du 10 février 2021 portant approbation des statuts de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-568 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 avril 2023,

**DÉCRETE**

**Article premier**

Les personnes dont les noms suivent, sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers. Il s'agit de :

- monsieur **Olivier DASSI**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Yacoubou AMADOU**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- monsieur **Rodrigue CHAOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Sèwadé Kamirou Hervé ZANVO**, représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;



- monsieur **Delphin TOKPON**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- colonel **Sourou Mathias ALIZANNON**, représentant du Ministère de la Défense Nationale ;
- monsieur **Adébayo Simon DINAN**, maire de la commune de Pobè, représentant l'Association béninoise des communes frontalières.

## Article 2

Monsieur **Delphin TOKPON** est nommé Président du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers.

## Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans à compter de leur installation.

## Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2019-518 du 20 novembre 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2023

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,

**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre de l'Intérieur  
et de la Sécurité Publique,

**Alassane SEIDOU**